

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 août 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Points 36 et 160 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 12 août 2003, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur un nouvel acte de terrorisme commis par des Palestiniens contre les citoyens d'Israël.

Aujourd'hui, 12 août 2003, au début de la matinée, des terroristes palestiniens ont tué deux Israéliens et blessé 13 autres dans deux attentats commis séparément. Le premier a eu lieu à Rosh Ha'ayin, dans la banlieue de Tel-Aviv, et le deuxième dans la colonie d'Ariel, en Cisjordanie.

C'est la première fois qu'un attentat est commis à Rosh Ha'ayin, qui se trouve à proximité de la Ligne verte. L'assassin, qui se tenait près de la porte d'entrée d'une pharmacie, a actionné un dispositif explosif caché dans son sac à dos. Il était environ 9 heures. L'homme avait pu entrer avec sa bombe dans la pharmacie, qui se trouve dans un petit centre commercial, malgré la présence d'un agent de sécurité dans le centre. Yehezkiel Yekutieli, âgé de 43 ans, a été tué dans l'explosion et 10 autres personnes ont été blessées, dont quatre grièvement. L'explosion a provoqué un incendie qui a détruit plusieurs magasins qui se trouvaient à proximité.

Le deuxième attentat a eu lieu à un arrêt d'autobus sur la route qui mène de la colonie d'Ariel, en Cisjordanie, à Tel-Aviv. L'assassin a actionné une bombe qu'il portait attachée à son corps lorsqu'il a vu que plusieurs jeunes Israéliens attendaient à l'arrêt d'autobus. Erez Hershkovitz, âgé de 18 ans, a été tué sur le coup et deux autres personnes ont été gravement blessées.

La Brigade des martyrs d'Al-Aqsa, du mouvement Fatah, revendique la responsabilité de l'attentat de Rosh Ha'ayin et le Hamas celle de l'attentat d'Ariel. Ces deux attaques font suite à de récentes menaces proférées par des organisations militantes palestiniennes, qui ont déclaré qu'elles rompraient le cessez-le-feu, qu'elles avaient accepté le 29 juin.



Ces récents attentats ne sont qu'une tentative de plus des terroristes palestiniens de s'attaquer à des citoyens israéliens. En raison de la menace permanente que fait peser le terrorisme palestinien, qui prend délibérément pour cibles des civils israéliens, Israël n'a d'autre choix que de prendre des mesures de sécurité préventives. Ceux qui ont perpétré ces attaques sont les ennemis non seulement d'Israël mais également du processus de paix et de tous les membres de la communauté internationale qui luttent contre le terrorisme.

Israël tient les dirigeants palestiniens pour entièrement responsables de leur incapacité de mettre fin à la campagne de terreur, qui continue de mettre en péril la vie d'Israéliens et de Palestiniens. Les attentats d'aujourd'hui prouvent une fois de plus que l'Autorité palestinienne doit de toute urgence honorer ses engagements et désarmer les organisations terroristes. Ce n'est que lorsque le terrorisme et l'incitation au terrorisme auront été totalement et définitivement rejetés en tant que tactique que nous pourrons faire avancer le processus de paix, seule voie pouvant mener à une paix authentique et durable entre les peuples israélien et palestinien.

La présente lettre fait suite à de nombreuses autres missives qui décrivent la campagne de terrorisme palestinien et exposent la stratégie criminelle dont les terroristes et leurs partisans doivent être appelés à rendre pleinement compte.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 160 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Dan **Gillerman**